INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

**Municipalité régionale de comté de Papineau**
**Comité administratif**

MRC Papineau
*Le Pays de l'Or Vert !*

**2021-09-01**

**Province de Québec**
**Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de septembre tenue ce **mercredi 1er jour du mois de septembre 2021 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

Le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

## ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité administratif tenue le 4 août 2021 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**

   **5.1 Ressources financières**

   5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)

   5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'août 2021 (décision)

   5.1.3 Paiement d'une facture liée aux services professionnels rendus – Deveau Avocats – Autorisation (décision)

   5.1.4 Approbation des dépenses liées à l'inauguration de la salle Paulette Lalande (décision)

   5.1.5 Financement de la Corporation des Loisirs de Papineau – Signature du protocole d'entente et autorisation budgétaire (décision)

   5.1.6 Renouvellement du contrat de sauvegarde externe des données de la MRC de Papineau – Groupe DL solutions informatiques inc. – Autorisation (décision)

   5.1.7 Renouvellement du contrat d'entretien du logiciel ARCGIS (comprenant ArcMap) – ESRI Canada inc. – Autorisation (décision)

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

5.1.8 Dépenses liées à la préparation et l'impression du dépliant en gestion contractuelle – Ratification (décision)

5.1.9 Acquisition du logiciel Margill – Gestion des prêts Fonds local de solidarité (FLS), Fonds local d'investissement (FLI) et Programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » (PAUPME) – Autorisation (décision)

**5.2 Ressources humaines**

5.2.1 Fin de la période de probation de l'agent de développement rural – Autorisation (décision)

5.2.2 Deuxième poste de conseiller aux entreprises et à l'accueil – Recommandation du comité de sélection (décision)

**5.3 Ressources matérielles**

5.3.1 Achat de batteries pour maintenir les équipements de télécommunication – Municipalité de Ripon – Ratification (décision)

5.3.2 Achat d'un abonnement fax de la compagnie Ixica – Autorisation (décision)

**5.4 Évaluation foncière**

**6. <u>Gestion stratégique</u>**

**6.1 Organisation de la MRC**

6.1.1 Pandémie COVID-19 – État de situation et suivis (information)

6.1.2 Processus budgétaire 2022 – Planification et échéancier (information)

**6.2 Développement du milieu**

6.2.1 Secrétariat à la jeunesse - Stratégies jeunesse en milieu municipal – Demande d'aide financière (décision)

**6.3 Développement économique**

6.3.1 Projet « Papineau Numérique » phase 1 – État de situation et suivis (information)

6.3.2 Aide financière – Stade multifonctionnel - Festival Western de Saint-André-Avellin (recommandation)

6.3.3 Budget tourisme – Dépôt du rapport au 31 août 2021 (information)

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

6.4.1 Participation à la phase 2 du projet de cartographie des milieux humides de la MRC de Papineau (recommandation)

6.4.2 Approbation du registre annuel de projets et bilan de la planification annuelle du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2022 (décision)

**6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

6.5.1 Projet « Guide du citoyen » - Initiative de la Sûreté du Québec – Recommandation de la Commission de sécurité publique (décision)

**6.6 Transport**

**7. <u>Correspondance</u>**

**7.1** Actualisation du programme de délégation de la gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal – Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) (information)

**7.2** Plainte déposée par un résident de la Municipalité de Lac-des-Plages en lien avec l'état du chemin Sioui (information)

**8. <u>Diverses demandes d'appui</u>**

**9. <u>Calendrier des rencontres</u>**

**9.1** Dépôt du calendrier des rencontres des mois de septembre à décembre 2021 (information)

**9.2** Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 15 septembre 2021 (information)

**10. <u>Sujets divers</u>**

**11. <u>Période de questions et propos des membres</u>**

**12. Levée de la séance (décision)**

## 1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

## 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

**CA-2021-09-255**

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CA-2021-09-256**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

Adoptée.

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 4 AOÛT 2021

**CA-2021-09-257**

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 août 2021, lequel est déposé au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 août 2021 soit adopté tel que rédigé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

## 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

### 5.1 Ressources financières

### 5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

**CA-2021-09-258**

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Benoit Lauzon | Divers déplacements au 31 août 2021 | 242.52 $ |

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

### 5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS D'AOÛT 2021

**CA-2021-09-259**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
La liste des chèques et des prélèvements du mois d'août 2021 soit les numéros 23634 à 23674 totalisant un montant de 175 166.35 $, les prélèvements numéros 1744 à 1798 (sauf 1748 et 1752) totalisant un montant de 324 191.91 $, ainsi que les salaires pour le mois d'août 2021, incluant les jetons de présences des élus de décembre 2020 à juin 2021 et des non-élus de juin 2020 à avril 2021, soient et sont adoptés, à savoir :

| | |
|---|---|
| Salaires au 7 août 2021 | 19 682.03 $ |
| Salaires au 14 août 2021 | 21 241.92 $ |
| Salaires au 21 août 2021 | 20 132.92 $ |
| Salaires au 28 août 2021 | 20 754.87 $ |
| | |
| | |
| Salaires des élus–juillet 2021 | 19 529.01 $ |
| **Total des salaires** | **101 340.75 $** |
| Comptes fournisseurs (chèques) | 175 166.35 $ |
| Comptes fournisseurs (prélèvements) | 324 191.91 $ |
| **TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES** | **499 358.26 $** |

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

### 5.1.3 PAIEMENT D'UNE FACTURE LIÉE AUX SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION

**CA-2021-09-260**

ATTENDU la facture numéro 14785, datée du 30 juillet 2021, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant de 893.07 $, incluant les taxes applicables, concernant diverses interventions juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de la firme Deveau Avocats, au montant de 893.07 $, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 12001 412;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

### 5.1.4 APPROBATION DES DÉPENSES LIÉES À L'INAUGURATION DE LA SALLE PAULETTE LALANDE

**CA-2021-09-261**

ATTENDU la résolution numéro 2021-08-156, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 août dernier, relative à la désignation de la salle Paulette Lalande;

ATTENDU les dépenses liées à l'inauguration de ladite salle :

| | |
|---|---:|
| Bouquet de fleurs | 104.99 $ |
| Affiche des deux salles | 629.93 $ |
| Plantes pour la salle | 82.75 $ |
| Cadre | 67.79 $ |
| Photo | 22.59 $ |
| **Total** | 908.05 $ |

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent le paiement des dépenses liées à l'inauguration de la salle Paulette Lalande tenue le 18 août dernier, représentant un montant de 908.08 $, incluant les taxes applicables;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-11000-493;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Adoptée.

**5.1.5 FINANCEMENT DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET AUTORISATION BUDGÉTAIRE**

**CA-2021-09-262**

ATTENDU la résolution numéro 2015-06-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 juin 2015, laquelle autorisait la MRC à verser à la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) une subvention maximale de 17 000 $ dans le cadre de son budget d'opération ainsi qu'une subvention maximale de 20 000 $ prélevé à même le Pacte rural 2015-2016;

ATTENDU que la CLP offre actuellement un service en loisir et sport aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC et a fourni les rapports requis;

ATTENDU le projet de protocole d'entente de services à conclure avec ladite Corporation pour l'offre de services en loisir sur le territoire de la MRC de Papineau au cours de l'année 2021;

ATTENDU que les sommes seront versées à ladite Corporation selon les modalités établies au protocole et selon le plan d'investissement de la MRC (résolution numéro 2020-11-205);

ATTENDU la recommandation de la direction générale de la MRC à l'égard des modalités de versement;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent le décaissement des sommes qui seront versées à la Corporation des loisirs Papineau selon le plan de financement suivant ainsi que les modalités de versement prévues au protocole :

| | |
|---|---|
| 32 000 $ | FRR volet 2 |
| 17 000 $ | Quote-part |

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à conclure avec la Corporation des loisirs de Papineau pour les services qui seront dispensés au cours de l'année 2021 et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.1.6 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SAUVEGARDE EXTERNE DES DONNÉES DE LA MRC DE PAPINEAU – GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES INC. – AUTORISATION**

**CA-2021-09-263**

ATTENDU la résolution numéro CA-2014-06-107, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 11 juin 2014, approuvant le plan correcteur lié au parc informatique de la MRC de Papineau afin de pallier les services qui ne sont plus offerts à la MRC par le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) ;

ATTENDU que depuis cette date, le service de sauvegarde externe des données de la MRC de Papineau est offert par l'entreprise « Groupe DL solutions informatiques. » et que le contrat lié à ce service se termine le 30 septembre 2021 ;

ATTENDU les soumissions obtenues des entreprises Groupe DL solutions informatiques (1 620.00 $) et Internet Papineau (1 980.00 $), montants excluant les taxes;

ATTENDU que selon la Politique d'achats de la MRC, cette dernière accepte de payer jusqu'à 10% de plus localement qu'un concurrent de l'extérieur afin de maintenir l'économie de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que la soumission déposée par l'entreprise Internet Papineau dépasse de 22 % le montant inscrit dans la soumission de l'entreprise Groupe DL solutions informatiques;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte la proposition de l'entreprise Groupe DL solutions informatiques, représentant un montant de 1 620 $, excluant les taxes applicables, et octroie le contrat de services à ladite entreprise pour la sauvegarde externe des données de la MRC, et ce, pour la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 65903 490;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### 5.1.7 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU LOGICIEL ARCGIS (COMPRENANT ARCMAP) – ESRI CANADA INC. – AUTORISATION

**CA-2021-09-264**

ATTENDU que la MRC de Papineau possède le logiciel ArcGIS, comprenant le logiciel ArcMap, pour lequel le contrat d'entretien se termine le 10 novembre 2021;

ATTENDU que le contrat comprend, entre autres, le support technique, les mises à niveau ainsi que les nouvelles versions d'ArcGIS, incluant ArcMap, pour une période d'un an;

ATTENDU l'offre de renouvellement de la compagnie ESRI Canada Inc. au montant de 6 220 $, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel ArcGIS, comprenant le logiciel ArcMap, est prévu au budget d'exploitation 2021 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

QUE :
Le Comité administratif autorise le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel ArcGIS, comprenant le logiciel ArcMap, avec la compagnie ESRI Canada Inc., au montant de 6 220 $, excluant les taxes applicables, pour une période d'un an, soit du 10 novembre 2021 au 9 novembre 2022;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02 65903 490;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

### 5.1.8 DÉPENSES LIÉES À LA PRÉPARATION ET L'IMPRESSION DU DÉPLIANT EN GESTION CONTRACTUELLE – RATIFICATION

**CA-2021-09-265**

ATTENDU la résolution numéro 2020-09-157, adoptée lors de la séance du Conseil des maires, tenue le 16 septembre 2020, concernant le Règlement relatif à la gestion contractuelle;

ATTENDU la résolution numéro 2020-11-216, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2020, relative à la création du Comité de gouvernance;

ATTENDU que lors de la rencontre du Comité de gouvernance tenue le 29 mars 2021, les membres ont suggéré la création d'un dépliant explicatif ayant pour but de préciser, notamment les fonctions du Comité de gouvernance, d'expliquer les responsabilités des employés et des soumissionnaires dans le cadre de l'octroi de contrats et de présenter les sanctions prévues;

ATTENDU la réalisation et l'impression de 500 dépliants par l'Imprimerie de Papineauville, représentant un montant de 487 $, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de l'Imprimerie de Papineauville, au montant de 487 $, excluant les taxes applicables, pour la création et l'impression d'un dépliant explicatif lié au Comité de gouvernance de la MRC;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02-13000-670;

QUE :
Le Comité administratif prenne acte du dépliant et en recommande son adoption par le Conseil des maires lors de la séance prévue le 15 septembre prochain;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.9 ACQUISITION DU LOGICIEL MARGILL – GESTION DES PRÊTS FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS), FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET PROGRAMME « AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES » (PAUPME) – AUTORISATION**

**CA-2021-09-266**

ATTENDU que la MRC de Papineau doit assumer la gestion de divers fonds locaux dans le cadre de ses responsabilités en matière de développement économique, notamment, le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS) ;

ATTENDU que la MRC de Papineau doit assumer également la gestion de 15 prêts d'urgence liés à la Covid-19 dans le cadre d'un mandat lui étant confié par le ministère de l'Économie et de l'innovation (MEI) ;

ATTENDU que le commissaire en développement économique a mis en place un système de gestion de prêts de type « maison » à la suite de l'abolition du CLD ;

ATTENDU que le système de gestion actuel a ses limites en termes de production de rapports ;

ATTENDU que la majorité des MRC de la province du Québec exploite un tel logiciel de gestion ;

ATTENDU que ce logiciel de gestion offre beaucoup de flexibilité en lien avec la gestion des données de prêts et les différents formats de rapports pouvant être disponibles ;

ATTENDU que le commissaire en développement économique a travaillé sur une version d'essai de trente (30) jours du logiciel et le considère très complet afin de soutenir adéquatement la clientèle ;

ATTENDU que Margill a déposé deux soumissions pour 1 utilisateur, jointes en annexes à la présente, soit :

(1) Sur la base d'un coût mensuel 325 $ pour la version entièrement hébergée plus les frais fixes d'installation de 350 $;

(2) sur le coût d'acquisition de la licence de 3 550 $, plus des frais de 20% de la valeur de la licence après la première plus taxes applicables;

ATTENDU que le commissaire en développement économique recommande d'accepter la proposition numéro 2 de la firme Margill, au montant de 3 550 $, plus des frais de 20% de la valeur de la licence après la première année plus taxes applicables, laquelle est la plus avantageuse ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif entérine la recommandation du commissaire en développement économique et autorise l'acquisition d'une licence du logiciel Margill, au montant de 3 550 $, plus des frais de 20% de la valeur de la licence après la première année, plus les taxes applicables;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62209-693;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

QUE;
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

## 5.2 Ressources humaines

### 5.2.1 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL – AUTORISATION

**CA-2021-09-267**

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-02-052, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 février 2021, autorisant l'embauche de madame Martine Caron à titre d'agente de développement rural au sein de la MRC de Papineau;

ATTENDU que ledit contrat de travail précise la durée de la période d'essai en conformité avec la Convention collective de la MRC, soit six (6) mois après la date d'embauche de l'employé (910 heures);

ATTENDU qu'à la suite du processus d'évaluation du rendement de madame Martine Caron durant sa période d'essai, le directeur du Service de développement du territoire recommande la confirmation du lien d'emploi de cette dernière à titre d'agente de développement rural ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale quant à la levée de la période d'essai de madame Martine Caron;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif de la MRC entérine la recommandation de la direction générale en levant la période d'essai de madame Martine Caron, agente de développement rural, en date du 1er septembre 2021 et en confirmant son statut d'employé régulier à temps plein, conformément à la Convention collective de la MRC.

Adoptée.

### 5.2.2 DEUXIÈME POSTE DE CONSEILLER AUX ENTREPRISES ET À L'ACCUEIL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

**CA-2021-09-268**

ATTENDU la résolution numéro 2021-02-027, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 février 2021, autorisant, notamment la signature de la convention d'aide financière liée au déploiement du réseau Accès entreprise Québec (AEQ);

ATTENDU la résolution numéro 2021-03-066, adoptée lors de la séance extraordinaire du Conseil des maires tenue le 31 mars 2021, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures pour combler les deux postes de conseillers aux entreprises en fonction du profil établi ;

ATTENDU qu'une candidate a réalisé le processus de sélection, notamment en complétant un examen écrit le 26 août 2021;

ATTENDU le rapport émis par les membres du Comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard de la candidate à retenir;

ATTENDU le contrat de travail intervenu avec la candidate à titre d'agente à la comptabilité pour un remplacement de congé de maternité ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le comité de sélection, et par le fait même, autorisent l'embauche de madame Katia Perrier, en date du 1er septembre 2021, à titre de conseillère aux entreprises suite aux validations d'usage convenues conformément aux modalités recommandées;

QUE :
La direction générale soit mandatée à convenir d'un addenda quant à la répartition du temps entre les services administratifs et du développement du territoire;

QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à assurer le suivi à la présente résolution en signant un addenda au contrat de travail avec la candidate choisie selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau, conformément à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

## 5.3 Ressources matérielles

### 5.3.1 ACHAT DE BATTERIES POUR MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION – MUNICIPALITÉ DE RIPON – RATIFICATION

**CA-2021-09-269**

ATTENDU que de la Municipalité de Ripon est un relais stratégique pour le 911 et les équipements de la Municipalité ;

ATTENDU que les batteries liées au soutien des équipements ne fonctionnent plus et que la MRC doit se doter de coffrets complets dus au gonflement des anciennes batteries;

ATTENDU la proposition de l'entreprise Internet Papineau pour le remplacement des coffrets et des batteries, représentant un montant de 1 320.49 $, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte la soumission de l'entreprise Internet Papineau pour le remplacement des coffrets et des batteries dans la Municipalité de Ripon, représentant un montant de 1 320.49 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021, au poste budgétaire 02 65903 414 ;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée pour signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### 5.3.2 ACHAT D'UN ABONNEMENT FAX DE LA COMPAGNIE IXICA – AUTORISATION

**CA-2021-09-270**

ATTENDU que la MRC de Papineau dispose de deux (2) photocopieurs et que l'un d'eux est désuet (fin de la disponibilité des pièces);

ATTENDU que la MRC doit faire un choix pour le remplacement de ce photocopieur;

ATTENDU la proposition du coordonnateur en géomatique et informatique d'acheter un abonnement de fax de la compagnie IXICA inc. au montant de 213 $ par année, avant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte la proposition du coordonnateur en géomatique et informatique et autorise l'achat d'un abonnement fax de la compagnie IXICA inc., au coût de 213 $ par année, avant les taxes applicables;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 65903 414;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

## 5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

## 6. GESTION STRATÉGIQUE

## 6.1 Organisation de la MRC

### 6.1.1 PANDÉMIE COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Monsieur Jocelyn Robinson, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, dresse un état de la situation de la pandémie de COVID-19 auprès des membres du Comité administratif. À cet égard, une séance extraordinaire du Comité administratif aura lieu le 22 septembre prochain à 9h afin de discuter des mesures sanitaires à convenir.

### 6.1.2 PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2022 – PLANIFICATION ET ÉCHÉANCIER

Monsieur Jocelyn Robinson, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, dépose le calendrier lié au processus budgétaire 2022 auprès des membres du Comité administratif.

## 6.2 Développement du milieu

### 6.2.1 SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE - STRATÉGIES JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**CA-2021-09-271**

ATTENDU l'appel de projets 2021-2022 lié au Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal lancé par le Secrétariat à la jeunesse se terminant le 12 septembre 2021 ;

ATTENDU que le volet 1 du Programme vise à soutenir le développement local envers la jeunesse par la mise sur pied d'un comité consultatif sur la jeunesse, par le biais de consultation des jeunes et par l'élaboration d'un plan d'action local ;

ATTENDU que dans le cadre de ce programme, il est possible d'obtenir une subvention maximale de 50 000 $ pour une durée de trois (3) ans;

ATTENDU l'adoption de la Politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019 ;

ATTENDU qu'en adoptant une Politique familiale et des aînés, la MRC de Papineau souhaite, entre autres, favoriser l'attraction et la rétention des jeunes sur le territoire ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le dépôt de la demande de subvention et le rôle d'organisme fiduciaire lié au Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal lancé par le Secrétariat à la jeunesse;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

## 6.3 Développement économique

### 6.3.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » PHASE 1 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Monsieur Marc Carrière, directeur du Service du développement du territoire, dresse un résumé des suivis effectués dans le cadre du projet Papineau Numérique. De plus, les membres du Comité administratif prennent connaissance de la correspondance de la firme BC2.

### 6.3.2 AIDE FINANCIÈRE – STADE MULTIFONCTIONNEL - FESTIVAL WESTERN DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

**CA-2021-09-272**

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que le Festival western de Saint-André-Avellin entreprend un projet de construction d'une nouvelle infrastructure multifonctionnelle au sein de la Municipalité de Saint-André-Avellin ;

ATTENDU que ce stade multifonctionnel de 4 600 places assises serait muni d'une toiture autoportante, ce qui permettra la tenue d'événements, peu importe les conditions météorologiques ;

ATTENDU que la construction de ce stade multifonctionnel permettra la tenue d'événements de tous les genres : ciné-parc, événement sportif, athlétisme, théâtre, humour, concert, compétitions canines, 5 à 7 de la relève, et ce, à longueur d'année ;

ATTENDU qu'une salle de diffusion intérieure sous la scène permanente de 175 places est aussi prévue ;

ATTENDU que le Festival western de Saint-André-Avellin a déjà négocié une entente avec un promoteur événementiel pour prévoir une vingtaine de spectacles d'humour;

ATTENDU que le stade pourrait être loué par d'autres promoteurs pour accueillir notamment des mariages ou toute autre célébration ;

ATTENDU que les autres événements du territoire pourraient bénéficier de ce stade multifonctionnel ;

ATTENDU que le Festival western de Saint-André-Avellin a déjà négocié un bail avec la Municipalité de Saint-André-Avellin pour une durée de vingt (20) ans ;

ATTENDU que ce projet correspond aux priorités en matière de tourisme concernant le développement de l'offre, notamment en ce qui concerne l'ajout d'activités dans la période hivernale et l'augmentation du nombre de nuitées ;

ATTENDU que ce stade nécessite des investissements de 4 millions $ ;

ATTENDU que Tourisme Outaouais attribue 25 000 $ par année pour les trois prochaines années à la MRC de Papineau pour investir dans un projet de développement de l'offre ;

ATTENDU que le projet de stade multifonctionnel est un projet majeur et structurant pour le territoire de la MRC de Papineau tant au niveau sportif, culturel que touristique ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'appuyer le Festival western de Saint-André-Avellin dans son projet de construction d'un stade multifonctionnel et prévoit investir la somme totale de 100 000 $ dans une entente de trois (3) ans, conditionnellement à la réalisation du projet ;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées par l'entente avec Tourisme Outaouais concernant le développement de l'offre pour un montant de 75 000 $ et par le budget d'exploitation 2022 et 2023 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62009 690;

QUE :
La subvention de Tourisme Outaouais, représentant un montant de 25 000 $ par année, pour les 3 prochaines années, liée à l'investissement d'un projet de développement de l'offre soit transférée au « Fonds affectés Festival Western de Saint-André-Avellin » ;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 15 septembre prochain;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

### 6.3.3 BUDGET TOURISME – DÉPÔT DU RAPPORT AU 31 AOÛT 2021

Monsieur Marc Carrière, directeur du Service du développement du territoire, dresse un résumé du rapport budgétaire en tourisme en date du 31 août 2021.

## 6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

### 6.4.1 PARTICIPATION À LA PHASE 2 DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES MILIEUX HUMIDES DE LA MRC DE PAPINEAU

**CA-2021-09-273**

ATTENDU que le Conseil régional en environnement et développement durable (CREDDO) et canards illimités ont mis sur pied la phase 2 du projet de cartographie détaillée des milieux humides sur le territoire de la MRC de Papineau et de la MRC des Collines;

ATTENDU que les milieux humides déjà cartographiés par Canard illimité lors de la phase 1 ne seront pas inclus dans ledit projet;

ATTENDU que ce projet permettra une meilleure planification du développement sur le territoire tout en favorisant la protection de milieux sensibles;

ATTENDU que ce projet sera intégré au Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Papineau lors d'une éventuelle mise à jour de ce plan;

ATTENDU que le projet s'échelonnera entre 2021 et 2023 pour un coût global de 361 512 $;

ATTENDU que la MRC s'engagerait à verser la somme totale de 58 176 $, sur trois (3) ans, afin de participer au projet;

ATTENDU que la MRC s'engagerait à offrir une contribution en nature d'une valeur de 2 000 $ pour aider à la coordination du projet;

ATTENDU que les principaux partenaires financiers au projet sont le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Société canadienne de la faune (SCF), Canards illimités et la MRC des Collines;

ATTENDU que l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS), l'Agence de bassin versant des sept (ABV des

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

sept) et le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) sont aussi des partenaires dans le projet;

ATTENDU que, le 18 août 2021, la Commission de l'Aménagement, Ressources naturelles et Environnement a recommandé la participation de la MRC à ce projet;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accorder une contribution totale de 58 176 $ à Canards illimités, répartie sur trois (3) ans, à même le Fonds région ruralité volet 2 (FRR 2 régional), afin de réaliser la phase 2 de la cartographie des milieux humides présents sur le territoire de la MRC de Papineau tel que montré sur la carte en annexe, et ce, conditionnellement à l'obtention des subventions et aides des différents partenaires au projet;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 15 septembre prochain pour décision.

Adoptée.

### 6.4.2 APPROBATION DU REGISTRE ANNUEL DE PROJETS ET BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2021-2022

**CA-2021-09-274**

ATTENDU le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2018-2021, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), programme qui vise notamment à soutenir financièrement la réalisation d'interventions forestières ciblées sur terres privées et publiques ;

ATTENDU que la MRC de Pontiac, à titre de délégataire désigné pour administrer l'entente du PADF, a préparé une version finale du registre annuel des projets et du bilan de la planification annuelle couvrant la période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2021 ;

ATTENDU que la version du registre annuel des projets ainsi que du bilan de la planification annuelle couvrant la période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2021 doit être approuvée par chacun des délégataires de l'entente ;

ATTENDU que la version du registre annuel des projets couvrant la période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2021 doit être signée par la direction générale de chacun des délégataires de l'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'approuver le registre annuel des projets ainsi que le bilan de la planification annuelle couvrant la période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2021 ;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 15 septembre prochain pour décision.

Adoptée.

## 6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

### 6.5.1 PROJET « GUIDE DU CITOYEN » - INITIATIVE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 6 octobre 2021.

## 6.6 Transport

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

## 7. CORRESPONDANCE

### 7.1 ACTUALISATION DU PROGRAMME DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET FORESTIÈRE DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL – MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN)

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la correspondance du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) déposée dans le cadre de la présente séance relative à l'actualisation du programme de délégation de la gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal.

### 7.2 PLAINTE DÉPOSÉE PAR UN RÉSIDENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES EN LIEN AVEC L'ÉTAT DU CHEMIN SIOUI

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la correspondance d'un résident de la Municipalité de Lac-des-Plages en lien avec l'état du chemin Sioui. Monsieur Arnaud Holleville, directeur du Service de l'aménagement du territoire informe les membres du Comité administratif qu'il s'agit d'une problématique qui relève davantage de la Municipalité, mais qu'un suivi sera toutefois effectué par le Service de l'aménagement du territoire auprès du résident.

## 8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

## 9. CALENDRIER DES RENCONTRES

### 9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2021

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de septembre à décembre 2021.

### 9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 15 SEPTEMBRE 2021

Aucune activité n'aura lieu avant la séance du Conseil des maires prévue le 15 septembre 2021.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

## 10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

**CA-2021-09-275**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

| | |
|---|---|
| Benoit Lauzon<br>Préfet | Roxanne Lauzon<br>Secrétaire-trésorière et directrice générale |

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet